

La Médaille perd son Honneur

Vous avez tous pu voir, à grand renfort de communication sur Aladin, qu'un élève-polytechnicien se serait particulièrement distingué lors d'un stage à la DNGCD, soit...

Mais ce que ne dit pas cet article (étonnant d'ailleurs!) :
c'est que **l'intéressé s'est vu décerner par le chef de la DNGCD, la médaille d'honneur des douanes en raison de "son implication et de services rendus excellents"**. Sans nul doute ! Mais et pour rappel :



« la médaille d'honneur des douanes a été créée il y a plus d'un siècle pour récompenser "les agents des douanes en activité qui se sont distingués par **des actes exceptionnels de courage**, par **des résultats remarquables** en matière de lutte contre la fraude ou à ceux qui ont démontrés **des qualités exceptionnelles** dans l'exercice de leurs fonctions." Elle peut également être décernée pour récompenser "un parcours professionnel exemplaire comptant **au moins vingt ans de services publics**, dont quinze ans effectués au sein de l'administration des douanes." Il est vrai que le décret, qui en fixe les conditions d'attribution, prévoit également qu'elle peut également "être décernée à des personnalités extérieures ayant rendu des "services signalés". »

A l'aube de la mise en place des nouvelles LDG promotions (la douane change) basées sur le mérite... et non plus sur l'ancienneté, chacun jugera si l'appréciation du mérite, illustrée par la remise de cette médaille, est plein de promesses ... ou de désillusions.

Pour conclure et à titre d'exemple, nous dirons simplement que l'UNSA Douanes, a demandé que la médaille d'honneur des douanes soit attribuée à nos collègues de Romans sur Isère, victimes d'une agression qualifiée en tentative de meurtre par la justice.

Cette demande est restée sans effet jusqu'à aujourd'hui...L'espoir fait-il encore vivre ???

